



## **Appel à projets 2013**

# **Projets libres de Recherche en Sciences Humaines et Sociales, Épidémiologie et Santé Publique**



**Action 5.3**

*Date limite: 9 Janvier 2013 – minuit*

*Soumission en ligne: <http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/shsesp2013>*

# SOMMAIRE

1. Contexte de l'appel à projets.....	3
2. Champs de l'appel.....	3
3. Modalités de participation.....	5
3.1. Durée des projets.....	5
3.2. Equipes éligibles.....	5
3.3. Coordination du projet.....	6
3.4. Organisme gestionnaire.....	6
3.5. Critères d'éligibilité des projets.....	7
4. Processus de sélection et d'évaluation et des projets.....	7
4.1. Processus d'évaluation des projets.....	7
4.2. Critères d'évaluation.....	8
5. Dispositions générales.....	9
5.1. Financement.....	9
5.2. Publication et communication.....	9
6. Calendrier de l'appel à projets.....	10
7. Modalités de soumission.....	10
8. Publications des résultats.....	11
9. Contacts.....	11

## 1. Contexte de l'appel à projets

La place des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie et de la santé publique (SHS-E-SP) dans la recherche en cancérologie est confortée et renforcée par le plan cancer 2009-2013. L'Institut National du Cancer entend poursuivre son soutien à la recherche en SHS-E-SP par un appel annuel à projets libres.

Le présent appel à projets a pour objectifs généraux de :

- Favoriser l'émergence de projets de recherche originaux et d'excellence scientifique dans les différentes disciplines de SHS-E-SP appliquées aux cancers ;
- Accroître et renforcer la recherche scientifique multidisciplinaire associant autour d'une question ou d'un objectif précisément défini, les équipes, les disciplines et les moyens technologiques permettant d'y répondre efficacement.

## 2. Champ de l'appel

**Cet appel à projets couvre tous les champs de la recherche en SHS, épidémiologie et santé publique appliquées aux cancers. Il est ouvert à tous les champs disciplinaires de SHS, de l'épidémiologie et de la santé publique, et au-delà, et souhaite favoriser les interactions entre les disciplines. L'originalité des questions posées dans ces champs disciplinaires sera une recommandation formulée au comité d'évaluation.**

Au-delà des choix des investigateurs, certains aspects liés aux objectifs de santé publique seront pris en considération :

### **Déterminants et moyens de réduire les inégalités face au cancer**

De fortes inégalités face au cancer sont observées et leur réduction est au cœur des objectifs du deuxième Plan cancer. Ces inégalités sont individuelles et collectives et influencent l'efficacité des politiques de santé. Le système de couverture sociale universelle réduit a priori le coût diagnostique et thérapeutique comme facteur d'inégalité. Il n'en demeure pas moins que l'on observe des inégalités de morbidité et de mortalité d'ordre géographique, professionnel, socio-économique et culturel. À ces inégalités s'ajoutent celles liées à l'environnement au sens large (eau, air, rayonnements, infections, etc.), aux addictions (alcool, tabac, etc.), aux comportements (alimentation, exercice, etc.), et à la génétique des individus qui jouent également un rôle.

## **Place de la nutrition en prévention du cancer, au cours et à l'issue des traitements**

L'attention est portée cette année sur le champ de la nutrition (alimentation et activité physique) que ce soit en termes de prévention (facteurs de risques, obésité), de problématiques liés au parcours de soins ou d'après cancer (rémission, récurrence).

Sont particulièrement attendus des projets multidisciplinaires touchant notamment aussi aux disciplines de la biologie et de la recherche clinique.

Cet axe regroupe notamment les recherches sur les risques nutritionnels et prise en charge (nutritionnelle, activité physique, psychologique) des personnes atteintes de cancer.

## **Changements de comportements liés à la santé et leurs déterminants individuels et collectifs.**

Sur la recommandation de son Comité Scientifique International, l'INCa a élaboré pour les prochaines années une stratégie de programmation de recherche en prévention des cancers, axée sur les changements des comportements liés à la santé. Sont pris en compte, dans cette orientation, les déterminants tant individuels que collectifs des changements de comportements. Le terme « collectif » recouvre l'écologie des changements de comportements, qu'il s'agisse d'économie, de réseaux sociaux, de cohésion sociale, d'environnement géographique, social, communautaire, professionnel, culturel...

Cet axe regroupe notamment les recherches sur les déterminants de la participation et de la fidélisation à la prévention, au dépistage et à la détection précoce -HPV, VIH, sein, colon, prostate, peau, cavité buccale-.

## **Organisation et qualité des soins en cancérologie**

Cet axe de recherche adresse les projets portant sur :

- l'ergonomie de l'organisation du parcours de soins et du mode de suivi des patients atteints de cancer ;
- les représentations des rôles des différents acteurs, notamment du médecin généraliste, les accompagnements optimaux des patients dans le système de soins (facilitations, barrières culturelles, financières, etc.) ;
- les facteurs influençant la compréhension et l'utilisation des parcours de soins, les analyses permettant d'identifier et de comprendre les facteurs les plus corrélés à la prise en charge optimale ou dégradée des patients, etc ;
- sont aussi attendus des projets de recherche sur les divers facteurs (personnels, relationnels, organisationnels, institutionnels...) de la qualité de vie au travail des soignants dans les services d'oncologie ; sur les moyens de réduire et de prévenir la dégradation de celle-ci ; sur les liens entre la qualité de vie au travail des soignants et la qualité des soins délivrés aux patients atteints de cancer, etc.

## Les aspects touchant à la méthodologie de la conduite de projets.

Les projets de recherche susceptibles d'améliorer la connaissance ou le développement d'outils pour la conception, la conduite, la gestion, l'analyse et l'interprétation des projets en épidémiologie (dont les essais cliniques) et en méthodologie biostatistique peuvent être déposés dans le cadre de cet appel.

Les axes d'investigation proposés sont repris dans le document d'orientations générales de la recherche en SHS-E-SP disponible sur le site de l'INCa

<http://www.e-cancer.fr/recherche/sciences-humaines-et-sociales-epidemiologie-et-sante-publique/>

### Attention :

- Ne sont pas considérés dans le champ de cet appel à projets :
  - la constitution de cohortes, d'enquêtes ou d'observations ne comprenant pas explicitement la formulation d'une question de recherche ;
  - les projets relatifs aux mélanomes, un programme d'actions intégrées de recherche (PAIR) leur est spécifiquement dédié (<http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/mela2013>) ;
  - les projets relatifs à la recherche interventionnelle en santé des populations, un appel à projets leur est spécifiquement dédié (<http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/ri2013>) ;
  - les projets relevant du domaine « biologie et sciences du cancer », à l'exception des projets multidisciplinaires relatifs à la nutrition, un appel à projets leur est spécifiquement dédié (<http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/plbio2013>)
  - les essais cliniques intégrant une étude ancillaire dans les domaines des SHS-E-SP, à l'exception des projets multidisciplinaires relatifs à la nutrition, un appel à projets leur est spécifiquement dédié (PHRC Cancer) ;
  - les projets tournés vers la mise en œuvre d'actions de santé publique sont invitées à déposer dans le cadre de l'appel à projets de santé publique (<http://www.e-cancer.fr/sp/deprev>).

## 3. Modalités de participation

### 3.1. Durée des projets

La durée des projets est de 24 ou 36 mois.

### 3.2. Equipes éligibles

Il est souhaitable que les projets associent au minimum deux équipes relevant **d'unités de recherche différentes et de thématiques complémentaires.**

- Les équipes devront appartenir aux organismes suivants :
  - Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
  - Organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),
  - Etablissements de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but lucratif ou non).

- La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où le coordonnateur de projet appartient au monde académique où ceux-ci assurent leur propre financement.
- La participation d'équipes étrangères est possible dans la mesure où celles-ci assurent leur propre financement dans le projet.

### **3.3. Coordination du projet**

Le coordonnateur du projet devra exercer dans le secteur institutionnel et en France.

En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble du déroulement du projet et de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports et bilans), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

En raison de l'investissement personnel nécessaire pour faire aboutir un projet, le coordonnateur ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'INCa.

Le temps d'implication de chaque participant au projet (en équivalent temps plein) sera clairement indiqué.

### **3.4. Organisme bénéficiaire de la subvention**

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents et chaque équipe bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme gestionnaire, signataire de la convention doit être doté d'un comptable public.
- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'INCa de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes.

**Attention :** Pour les projets dont le coordonnateur relève de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire de la subvention sera le GIP Cancéropôle Ile-de-France qui assurera la répartition des fonds aux équipes bénéficiaires.

### **3.5. Critères d'éligibilité des projets**

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Le projet doit répondre aux objectifs et tenir compte des champs identifiés ;
2. Le projet doit avoir une durée de 24 ou 36 mois;
3. Un même projet ne peut être soumis la même année à plusieurs appels à projets de l'INCa;
4. Le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation (CE) de cet appel à projets ;
5. Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Il ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'INCa;
6. le dossier de candidature doit être clairement structuré et rédigé, comprendre les informations requises et respecter les modalités de soumission figurant au ch.6. L'évaluation étant internationale, le dossier de candidature en anglais est impératif, la version française est facultative ;
7. Les documents devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

## **4. Processus de sélection et d'évaluation et des projets**

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur un comité d'évaluation (CE) scientifique international dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique dans le domaine de la recherche, sont rapporteurs des projets.

### **4.1. Processus d'évaluation des projets**

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : l'INCa vérifie les critères d'éligibilité ;
- Expertise externe : des experts étrangers et français, sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets, deux experts sont désignés pour chaque projet ;
- Évaluation par le CE : les membres du Comité d'évaluation, composé de rapporteurs étrangers et français évaluent également les projets, en tenant compte des expertises externes :
  - Le CE discute collégialement de la qualité des projets,
  - Le CE propose une liste des projets à financer par l'INCa.
- Résultats : décision de l'INCa décide et publication des résultats.

Les rapporteurs et experts extérieurs s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'INCa, ils s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêt. L'INCa dispose d'une procédure d'analyse et de publication des liens d'intérêts disponible sur le site web : <http://www.e-cancer.fr/deontologie-et-declarations-publiques-dinterets>. La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

#### **4.2. Critères d'évaluation**

De façon générale, l'INCa souhaite que le comité d'évaluation scientifique apprécie l'excellence scientifique et l'originalité des projets, la synergie et la complémentarité du partenariat des équipes participantes, la faisabilité technique et financière, l'impact potentiel des résultats sur la prise en charge des patients ainsi que la qualité globale des documents soumis.

Les critères d'évaluation qui seront appréciés par les évaluateurs sont les suivants :

##### **Qualité scientifique du projet :**

- Excellence au regard de l'état des connaissances;
- Positionnement du projet dans le contexte international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs.

##### **Coordinateur et équipes participantes :**

- Qualités et expérience/aptitude du coordonnateur au regard des objectifs du projet. La prise de responsabilité de jeunes coordonnateurs est encouragée au regard de leur parcours et de leur projet;
- Niveau d'excellence des équipes participant au projet et de leurs responsables ;
- Qualité du partenariat : complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes associées au projet.

##### **Méthodologie et faisabilité**

- qualité méthodologique et relevance des technologies envisagées ;
- Ressources humaines allouées au projet ;
- Respects des règles éthiques et des aspects réglementaires ;
- Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc) ;
- Adéquation et justification du financement demandé ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

##### **Impact du projet**

- Impact scientifique et sociétal dans la prise en charge des patients ;
- Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté

## **5. Dispositions générales**

### **5.1. Financement**

Le financement sera attribué selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa – n°2011-01 :

<http://www.e-cancer.fr/linstitut-national-du-cancer/subventions/attribuees-apres-le-13072011>.

L'organisme bénéficiaire, ceux des équipes participantes et le coordonnateur doivent s'engager à les respecter dans le cadre de la rubrique «engagements» du dossier de candidature.

La subvention INCa pourra financer :

- de l'équipement pour un montant inférieur à 150 K Euros TTC ;
- du fonctionnement et divers consommables ;
- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur le budget à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé ; celui de doctorants n'est en revanche pas éligible ;
- des frais de gestion, maximum à 4 % du montant de la subvention allouée par l'INCa.

### **5.2. Publication et communication**

Pour chacun des projets subventionnés, le résumé sera rendu public ultérieurement, chaque coordonnateur sera contacté pour en confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner la référence de l'INCa, cette référence comportera un numéro qui sera communiqué lors de l'acceptation du projet.

## 6. Calendrier de l'appel à projets

<b>Date de lancement de l'appel à projets :</b>	<b>Octobre 2012</b>	
<b>Dossier de candidature</b>	Soumission en ligne du dossier complet : <b>ET</b> envoi papier (2 originaux) <ul style="list-style-type: none"><li>✓ par courrier postal à l'INCa AAP SHS-E-SP 2013 52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne- Billancourt (le cachet de la poste faisant foi) ;</li><li>✓ ou livraison sur place, aux heures de bureau, à l'adresse de l'INCa.</li></ul>	<b>09 janvier 2013 (minuit)</b>
<b>Réunion du comité d'évaluation</b>	<b>Mai 2013</b>	
<b>Date prévisionnelle de publication des résultats</b>	<b>Juin 2013</b>	

## 7. Modalités de soumission

La soumission des documents sera réalisée **en ligne** en utilisant l'adresse unique pour l'appel à projets :

<http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/shsesp2013>

Cette **procédure de soumission**, à partir du site de l'INCa, comprend :

- l'identification du coordonnateur (nom, prénom et e-mail),
- l'identification du projet (Cancéropôle de référence, titre, durée, montant, mots clefs et le résumé si dépôt de projet),
- le téléchargement du ou des documents demandés sous format Word et/ou Excel.

**Attention : aucun document au format PDF ne sera accepté.**

## **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature (Cf. modèle et annexe financière) doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier finalisé est soumis sous forme électronique (soumission en ligne) et sous forme papier, les deux formes étant identiques à l'exception des signatures, qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

### **➤ Format électronique :**

Le dossier complet comprend deux fichiers : un fichier Word et un fichier Excel, ce dernier constituant une annexe financière. Il est transmis par téléchargement en ligne.

La taille du fichier Word finalisé ne doit pas excéder 4 Mo.

### **➤ Format papier :**

Deux exemplaires originaux du dossier dûment signés par les personnes responsables puis adressés à l'INCa dans le respect des délais mentionnés (ch. 6).

## **8. Publications des résultats**

Les résultats seront communiqués par écrit aux coordonnateurs du projet, aux représentants légaux des organismes gestionnaires et aux Cancéropôles de référence.

La liste des projets financés sera publiée sur le site internet de l'INCa.

## **9. Contacts**

Pour toute information de nature scientifique, vous pouvez contacter :

Norbert AMSELLEM  
namsellem@institutcancer.fr

Pour toute autre information, merci de contacter :

**shsesp2013@institutcancer.fr**